

Nos Affirmations

Dans le contexte actuel – face aux enjeux de la mondialisation, de la redéfinition de l'État national, de la recherche de nouvelles solidarités et de nouvelles solutions aux problèmes – la préoccupation du *développement local* émerge comme une des pistes les plus intéressantes pour l'avenir. Un grand nombre de penseurs, d'auteurs et de gens d'action tournent maintenant le regard vers le développement local.

En ce sens, nous considérons qu'il est essentiel d'opérer un *rééquilibrage* entre les lieux de pouvoir et de décision par le renforcement du *sentiment d'appartenance* à un *territoire* et par des stratégies et des moyens concrets de développement local.

En prolongement des énoncés de notre *Cadre de référence*, et

afin que les Corporations de développement communautaire soient reconnues et interpellées comme des lieux privilégiés de participation et de contribution au développement local,

nous voulons affirmer, et réaffirmer, les éléments suivants :

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire ont la spécificité d'être, au Québec, des *regroupements multisectoriels locaux d'organismes communautaires*. Les CDC sont *locales* par leurs membres, leurs approches, leurs préoccupations et leur base d'intervention territoriale. Les CDC sont *multisectorielles* par leurs membres venant de *tous* les secteurs de l'action communautaire, par leurs mandats et leurs problématiques.

NOUS AFFIRMONS l'originalité du modèle des Corporations de développement communautaire en tant que regroupement local avec le mandat de favoriser la *participation active* du milieu communautaire au *développement socioéconomique* de son milieu. Les CDC ont donc une mission s'inscrivant en fonction de deux *interfaces* : la première, avec les *organismes communautaires membres* et la seconde, avec le *milieu local*.

NOUS AFFIRMONS que les CDC veulent répondre adéquatement aux *besoins* et *dynamiques particulières* des milieux dont elles sont issues (dans les villes, les villages ou les quartiers). Les CDC, tout en adoptant un Cadre de référence commun fondant l'unité du mouvement, ne sont pas uniformes et sont le reflet de leur histoire particulière.

NOUS AFFIRMONS et continuons d'affirmer les *valeurs* qui nous tiennent à cœur, qui modèlent notre pensée et qui façonnent nos actions. Ces valeurs, s'articulant autour d'un idéal de *justice sociale*, sont l'autonomie et la dignité des personnes, la démocratie, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Les CDC sont habitées d'un projet de société visant à actualiser ces valeurs et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

NOUS AFFIRMONS que, pour actualiser ces valeurs et remplir adéquatement leurs mandats, les Corporations de développement communautaire visent à investir, comme partie intégrante, les différents *lieux* jugés pertinents, tels les *organisations communautaires*, les projets en *économie sociale*, les *représentations politiques*, etc. Nous réaffirmons également notre volonté de travailler – pour le mieux-être et le développement des collectivités – en *collaboration* et en *partenariat* avec l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques d'un territoire, dont les autres regroupements communautaires, les municipalités, les conseils de quartier, les municipalités régionales de comté, les centres locaux de développement, les secteurs public et parapublic. Pour nous, complémentarité et partenariat ne doivent pas mener à la sous-traitance mais plutôt à la *coopération* dans un contexte *d'autonomie respective* et de *rapports équitables et réciproques*.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire sont originaires d'une *volonté territoriale* des groupes communautaires de *se regrouper*, de *se concerter*, de *se donner des services communs* et de *partager* ensemble une vision du développement communautaire. La légitimité des CDC, ce sont les groupes de base qui nous la donnent.

NOUS AFFIRMONS l'existence des Corporations de développement communautaire comme offrant un *espace privilégié de vie démocratique*, un lieu de *participation* et de *responsabilisation* face au développement du milieu. Les CDC représentent un *lieu d'expression* de la *société civile* par l'engagement concret des citoyennes, des citoyens et des groupes.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire et leurs membres sont des *lieux d'émergence d'actions*, de *propositions* et d'*alternatives* visant la *transformation sociale* de leur milieu de vie. Cette transformation sociale s'opère, selon nous, par : la *participation* active et critique à l'intérieur de lieux de décision, la *contribution* du milieu communautaire aux projets de développement socio-économique, la *mobilisation* des groupes de base, la *concertation* avec les divers partenaires et la *collaboration* en vue de favoriser l'émergence de solutions collectives et solidaires.

NOUS AFFIRMONS que la force d'une Corporation de développement communautaire découle de sa *proximité* avec les *groupes communautaires* de base et avec les *réalités particulières* de son territoire. Les CDC sont *au cœur* des *réalités quotidiennes* du communautaire et du milieu ; les CDC sont des *acteurs significatifs* dans leur collectivité et représentent un *lieu de convergence* des dynamiques et des préoccupations à *caractère social*, et aussi économique, d'un espace local.

NOUS AFFIRMONS que le réseau des Corporations de développement communautaire est, et continue d'être, dans une phase de *développement*. Le nombre élevé de groupes et de regroupements ayant manifesté un intérêt envers le modèle des CDC, en tant qu'acteur de plus en plus incontournable dans le développement local, témoigne tant de son *originalité* que de sa *pertinence*.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire ont la volonté de poursuivre dans la voie de la *défense des droits* et des *intérêts* des *organismes communautaires* – et par cela des populations qu’elles desservent – en défendant, entre autres, leurs droits : à l’autonomie, à la reconnaissance, à un financement de base adéquat, récurrent et minimalement triennal, et enfin, à une pleine participation au développement social et économique de leur collectivité.

NOUS AFFIRMONS que, pour ce faire, les Corporations de développement communautaire doivent avoir les *moyens financiers* pour remplir adéquatement leur mission et l’ensemble de leurs mandats. En ce sens, nous revendiquons, pour les CDC, un *financement de base suffisant* et *récurrent*, sous la forme d’ententes collectives (ou de cadres de financement) avec les bailleurs de fonds nationaux. La contribution des CDC au développement local représente un bien public et commun, contribuant au mieux-être d’un milieu. Les CDC doivent recevoir, à ce titre, une reconnaissance et une contribution financière de la part de l’État. Nous affirmons enfin que, en reconnaissance du travail fait pour le développement solidaire de leur milieu, les CDC doivent également obtenir un financement adéquat du milieu local.

Table nationale des
Corporations de développement communautaire

Téléphone : (819) 478-9647
Télécopieur : (819) 478-9984
Courriel : tncdc@tncdc.qc.ca
Site internet : www.tncdc.qc.ca



2001-03-22